



Probleme avec l'administration au niveau d'un tig

Par **Bast57**, le 11/01/2012 à 21:57

Bonjour,

J'ai un souci un peu compliquer.. il y a 2ans j'ai été juger pour une affaire.j'ai eu 170h de TIG et 90euro de frais juridique. Je suis repasser plusieurs fois afin de regler les frais juridique, mais mon dossier n'avait pas été traiter . on ma donner un numero a appelé pour regler se probleme, vu que je ne pouvais pas effectuer ces TIG si le dossier n'etait pas pris en compte! mais cette personne etait injoignable pendant 3-4 mois (sachant que j'appeler au moins 5 fois par semaine) et j'ai donc abandonner l'espoir de le joindre!

Il y a 3 jours j'ai reçu un courrier qui me demande de regler cette somme , est se qu'ils ont le droit??et si je regle cette somme , vais je devoir effectuer mes TIG 2ans après ? Car avant j'avais demander des TIG parce que j'etait au chomage mais aujourd'hui je n'est plus de chomage et je suis activement a la recherche de travail, ce qui fait que je pourrais avoir du mal a gerer les 2 alors que c'est eu qui n'ont pas fait leur travail!!!! cela serait honteux!! J'attend vos reponse meme si vous n'etes pas sûr , cela pourrais quand mmeme me renseigner ... Merci

Par **pat76**, le 13/01/2012 à 16:58

Bonjour

Prenez contact avec le juge de l'exécution des peines pour lui expliquer le problème.